



## SOMMAIRE

- 1 - Décret modificatif des décrets de 1950 et 1992
- 2 - le SNETAA-eiL reçu par le Délégué Interministériel à l'Orientalion
- 3 - CFA... oh ! Surprise !!! NON !!!
- 4 - Stage de formation syndicale
- 5 - Questions aux candidat(e)s à l'élection présidentielle
- 6 - Le SNETAA-eiL : un syndicat indépendant.  
"VOTEZ L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !"

## ANNEXES

- 1 - Communiqué de Presse SNETAA / SN-FO-LC
- 2 - L'adresse aux candidat(e)s à l'élection présidentielle
- 3 - Affiche "Votez l'Enseignement Professionnel"

## I - décret modificatif des décrets de 1950 et 1992 : Le Snetaa-eil revendique l'abrogation !

Le Snetaa-eiL, mobilisé dans l'intersyndicale de l'Education, a été, dès le début, le fer de lance du combat contre le décret De Robien qui modifie les décrets de 1950 (décret sur les décharges statutaires des certifiés et agrégés) et décret de 1992 (statut des PLP). Nous avons été sans concession pour demander le retrait de ce projet : actions locales, intersyndicales départementales et académiques, grèves nationales, lettre au Ministre, Lettre au Premier Ministre, Audience auprès du Directeur Général des Ressources Humaines au Ministère, du Cabinet du Ministre, etc.). Le Snetaa s'est fait le relais de tous les collègues qui ont compris que ce Ministre avançait dans le sens de la déréglementation de nos conditions de travail et au mépris de nos statuts de PLP, de Certifié(e)s, d'agrégé(e)s. La dernière grève nationale du 8 février a été un franc succès. Les manifestations ont été à la hauteur de la casse orchestrée par ce décret modificatif. Le soir du 8 février, l'Intersyndicale s'est réunie pour poursuivre la mobilisation. C'est ensemble, tous syndicats confondus, que nous pouvons faire plier le ministre.

**Le Snetaa-eil a réclamé une action forte qui relaie toutes les actions sur le terrain : une journée de grève nationale avec manifestation nationale.** Quelques organisations nationales se sont montrées frileuses et nous avons convenu de nous retrouver en ce début mars et décider des actions communes. Le ministre ne s'y est pas trompé. Quelques jours après, **le décret modificatif** qui introduit une régression sans précédent de nos conditions de travail, **a été publié au Journal Officiel. Il entre en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire.**

Nous pensons que face à une mobilisation forte de la profession, le Ministre devra abroger ce décret. A l'intersyndicale de début mars, le SNETAA-eiL a de nouveau plaidé pour que l'intersyndicale ne se relâche pas, qu'elle soutienne sans faille les établissements qui sont en lutte, qu'elle relaie la colère des collègues. C'est pourquoi, le Snetaa-eil a demandé avec force à l'intersyndicale qu'elle appelle à **une journée de grève avec une manifestation nationale.** C'est à cette seule condition que le ministre pourra prendre conscience de la détermination de nos organisations à ne pas plier. A cette occasion, les deux syndicats que sont le **SN-FO-LC et le SNETAA-eiL ont lancé un appel en commun\* (\*annexe 1) : une journée de grève avec manifestation nationale !**

Malheureusement cet appel n'a pas été entendu par l'intersyndicale. **Une lettre à destination des parents va être envoyée au nom de l'intersyndicale.** Nous serons signataires de ce courrier. Certaines organisations appellent à la grève sans manifestation nationale. Nous ne pouvons que le déplorer. Car comment démontrer notre colère si nous ne nous retrouvons pas, ensemble, en force, dans la rue, devant le ministère ?

Nous sommes à l'écoute de nos collègues marqués encore par les grèves contre la Loi Fillon sur les

retraites et qui n'ont pas abouti. Ils en ont assez des grèves perlées qui n'aboutissent pas et qui ne font que bénéficier aux caisses de Bercy.

Les collègues sont prêts à faire grève. Ils sont prêts à se mobiliser. Mais faire grève et se mobiliser dans une manifestation nationale car ils veulent **réussir : nous devons contraindre le Ministre à abroger ce décret !**

**Les conditions n'étant pas réunies, le Snetaa-eil a donc décidé de ne pas appeler à la grève.**

Nous soutenons les actions locales qui permettent de maintenir la pression. Nous invitons les collègues à se réunir dans les établissements en déposant une heure d'information syndicale dans la semaine du **19 au 23 mars**.

Les intersyndicales départementales et académiques doivent se tenir et décider des actions à mener. Nous espérons encore que l'intersyndicale se ralliera à l'idée d'une manifestation puissante pendant un jour de grève et nous nous y emploierons.

## **II - Le SNETAA-eil reçu par le Délégué Interministériel à l'Orienta-tion.**

Après quelques interventions télévisées de **Pierre Lunel, Délégué Interministériel à l'Orienta-tion** nommé il y a plusieurs mois par le Premier Ministre, nous avons décidé de solliciter une audience pour rappeler nos mandats et nos propositions quant à l'Orienta-tion.

Cette audience a été accordée et le Snetaa a été reçu lundi 5 mars, pendant plus de deux heures.

Le Snetaa-eil avait rencontré Pierre Lunel dès sa prise de fonction.

Cette fois-ci, nous avons rappelé nos mandats dont le principal, notre opposition à l'apprentissage et à son développement.

Nous avons fait des propositions quant à l'orientation, en particulier notre volonté pour que les PLP participent activement à l'orientation des élèves de quatrième et de troisième de collège. Un compte rendu détaillé sera donné dans un prochain AP.

## **III - CFA... oh ! Surprise !!! NON !!!**

Des collègues se retrouvent contre leur gré dans des heures d'enseignement en CFA dans leur LP. Sous prétexte qu'il s'agirait d'un « CFA Public », en application de la Loi Fillon, ils seraient obligés d'accepter les contraintes de ce cadre.

Mais le problème se corse quand on est face aux réalités du cadre de l'apprentissage : est-ce que les services peuvent être annualisés, globalisés, et en référence aux contraintes de l'apprentissage (5 semaines de congés payés ?). Là déjà la réponse est non ! ... Dès lors que le collègue n'a pas sollicité un détachement dans ce cadre.

Pire : Plusieurs collègues qui se retrouvent contre leur gré à enseigner sur un cadre CFA constatent une embrouille insupportable et illégale ! Alors qu'ils n'ont pas sollicité un détachement et qu'ils ont été affectés sur le LP pour leur affectation ils découvrent une situation extraordinaire (et contestable !!!). Ils ont deux bulletins de salaire : un pour leur enseignement au LP et un autre pour la partie en CFA ! Et ils découvrent que pour la partie CFA (pour laquelle ils n'ont rien demandé) ce ne serait plus un traitement de fonctionnaire mais un salaire de la Région ! Et quand ils se renseignent au sujet de ce document étrange ils n'ont que des réponses évasives et inquiétantes : « mais il n'est pas question que la Région finance votre pension civile » !

Pour ceux (celles) qui seraient tenté(e)s de finalement accepter de comprendre qu'on devrait accep-ter d'enseigner en CFA en LP, ils (elles) devraient en mesurer les graves conséquences. Si cette fonc-tion doit correspondre à un cadre privé il faudra accepter d'en supporter les conséquences sur les conditions de travail et sur les cadres de salaires (et non plus de traitement de fonctionnaire) et de pension civile (substituée à une retraite sécu !) pour la partie exercée en CFA.

Si vous restez tenté(e) par la déréglementation et la perspective de privatisation, ne vous étonnez pas des conséquences !

Ou alors, plus efficacement, avec le Snetaa-eiL, combattez l'introduction de l'apprentissage en LP. Ce n'est ni l'intérêt des jeunes ni des personnels !

#### **IV - Stage de formation syndicale**

Le Snetaa organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les adhérents qui le souhaitent. Pour la session 2006/2007, plus de 80 responsables suivront le stage annuel du Snetaa. Il se tiendra à Pornichet (44) pendant trois jours, du 20 au 22 mars.

#### **V - Questions aux candidat(e)s à l'élection présidentielle\* :**

Le Snetaa-eiL a adressé un questionnaire aux candidat(e)s à l'élection présidentielle. Il est axé sur l'Education, les Jeunes, les Personnels, l'Enseignement Professionnel. Vous le trouverez en *\*annexe 2*. Nous publierons toutes les réponses que notre syndicat recevra de la part des candidat(e)s.

#### **VI - Le Snetaa-eiL : un syndicat indépendant.**

##### **«VOTEZ L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ! \* »**

Le Snetaa revendique sa totale indépendance à l'égard des partis politiques. Il n'a jamais donné la moindre consigne de vote aux élections démocratiques de notre pays. Notre syndicat ne participe pas aux mélanges des genres entre syndicalisme et politique. Il laisse les citoyens décider, eux-mêmes, et en conscience.

**Pour cette élection présidentielle, le Snetaa ne changera pas sa ligne directrice.**

Cette valeur d'indépendance est portée par tous les responsables ; nos adhérents, très majoritairement, y tiennent !

\* *annexe 3* : affiche à accrocher au tableau syndical.



*Communiqué commun SNETAA-EIL et SN-FO-LC  
du 7 mars 2007*

**Décret de Robien : c'est la manifestation nationale pour  
l'abrogation qui est à l'ordre du jour**

Le SNETAA-EIL et le SN-FO-LC se prononcent pour une manifestation nationale au Ministère pour l'abrogation du décret de Robien du 12 février 2007.

Il est exclu, pour eux, de se résigner face à un texte qui démantèle les garanties statutaires des enseignants. Les personnels ne comprendraient pas. Le SN-FO-LC et le SNETAA rappellent leur attachement à la définition nationale hebdomadaire de leurs obligations de services exclusivement en heures de cours dans leurs disciplines.

L'audit concernant la formation professionnelle, paru voilà quelques semaines, ouvre la voie à l'annualisation et à la polyvalence. Les PLP, au travers d'une autonomisation croissante des établissements, seraient mis à disposition des « besoins de l'économie ». Cette évolution annoncée affiche une 1<sup>ère</sup> vague de 7000 suppressions de postes de PLP. Elle ne peut qu'inquiéter gravement l'ensemble des personnels au moment où s'abattent sur les établissements de brutales suppressions d'heures et de postes pour la prochaine rentrée.

Massivement en grève le 18 décembre dans l'unité de leurs organisations, les enseignants ont confirmé le 8 février leur détermination : c'est bien un coup de force dont le Ministre a pris la responsabilité. Il n'a pas mesuré la profondeur du mouvement : les personnels ne se résignent pas, ils veulent conserver leur statut, ils veulent l'abrogation du décret de Robien : c'est la manifestation nationale au ministère, avec grève, qui est à l'ordre du jour.

Le SNETAA-EIL et le SN-FO-LC appellent l'ensemble des personnels des lycées, des LP et des collèges à se mobiliser en ce sens.

## Questions aux candidats à la Présidence de la République avril 2007

**Depuis 1949, la formation professionnelle publique initiale a beaucoup évolué.** Les Centres d'Apprentissage sont devenus Collèges d'Enseignement Technique (CET en 1959) puis Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP en 1975) et maintenant Lycées Professionnels (LP en 1985).

Les personnels qui y exercent ont vu leur statut évoluer avec des exigences de recrutement augmentant avec le niveau des qualifications proposées dans les établissements.

C'est ainsi que des CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) en CET avec les Professeurs de CET, on est passé aux BEP (Brevet d'Etude Professionnel) dans les LEP et leurs Professeurs de LEP, pour arriver enfin au Baccalauréat Professionnel avec les LP et les PLP (Professeurs de Lycée Professionnel).

Les EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) et les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) où l'enseignement est assuré notamment par des PLP, participent aussi à la formation professionnelle des jeunes en leur offrant l'occasion de se revaloriser et de se remotiver grâce au "geste professionnel" (SEGPA).

**C'est une véritable pédagogie de l'enseignement professionnel sous statut scolaire**, qui s'est pas à pas perfectionnée pour arriver à cette efficacité qu'on reconnaît aujourd'hui. Le PPCP (Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel), les PFE (Période de Formation en Entreprise), les modules de seconde ont entre autres complété les dispositifs de l'Enseignement Professionnel et sa spécificité.

Les professeurs de Lycée Professionnels qu'ils soient de disciplines des enseignements généraux ou professionnels, participent tous, dans un même corps unifié - celui des PLP - à la formation des jeunes. La sécurité est assurée pendant la formation par des personnels compétents et formés spécifiquement et a permis aussi grâce à la mise aux normes des différents parcs machines par les Régions, à des millions de jeunes d'accéder à une formation professionnelle qualifiante et diplômante. Ceux-ci bénéficient en même temps d'une scolarité à égale dignité avec les autres jeunes orientés vers les voies Générales et Technologiques.

Notre enseignement professionnel permet aussi par les Périodes de Formations en Entreprise (PFE) d'acquérir une première expérience de l'Entreprise. Il permet une insertion durable et des possibilités de mobilité professionnelle ultérieure des futurs diplômés.

**L'enseignement professionnel fait partie intégrante de notre service public et laïque.** Il maintient l'élève hors dépendance directe de l'Entreprise, des groupes économiques, religieux ou politiques. Chaque jeune y trouve aussi une formation aux humanités et à celle du citoyen. Il participe aux exigences du socle commun des connaissances.

Cette formation publique et scolaire est unique en Europe et nous est enviée par nos voisins européens, notamment les Allemands qui développent eux des formations duales proposées à des apprentis.

**Selon notre organisation c'est cette évolution progressive, sur près de 60 ans, qui a permis d'avoir cette voie professionnelle publique performante**, qui est arrivée à maturité. Notre organisation, le SNETAA, a pris toute sa place dans ces processus, au nom des personnels qu'elle représente.

Certes la voie professionnelle publique peut évoluer encore, notamment dans le niveau III post bac. Mais des idéologies se font entendre pour que des formations professionnelles d'autre nature se substituent à celle-ci. Les statuts des personnels qui y enseignent et celui des jeunes accueillis y seraient d'une autre nature (notamment par la voie de l'apprentissage).

Ce serait grave pour les jeunes, leurs familles, les entreprises et la Nation. Cela remettrait fortement en cause tous les efforts de démocratisation de la République pour assurer un Service Public de qualité à tous les enfants.

**Mais les élections présidentielles sont aussi l'occasion de promouvoir les LP, l'Éducation nationale et de rétablir des vérités.**

Nos questions concernent donc l'enjeu au présent qui conditionne l'avenir :

Fidèle à son indépendance, le SNETAA, affilié à la Fédération e.i.L (Efficacité, Indépendance, Laïcité) examinera en regard des mandats de son congrès et de ses instances, les propositions des uns et des autres.

*Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos réponses. Nous publierons tout ou partie de celles-ci.*

## Nos questions pour vos réponses :

1. Quels moyens doit-on engager pour mettre fin **aux sorties du système scolaire sans qualification** (budgétaires, structures pédagogiques ...) ? Le Lycée Professionnel n'est-il pas l'outil adéquat ?
2. Aujourd'hui le **Collège unique** est-il le Collège pour tous ?
3. L'**Orientat** fin de **Troisième** garantit-elle l'égalité de dignité des trois voies (Générale, Technologique, Professionnelle) ?
4. **Que proposez-vous pour maintenir l'offre** destinée aux élèves des lycées professionnels, dans les formations dévalorisées, voire menacées de suppressions, mais porteuses d'emploi ?
5. Peut-il y avoir une Formation par **Apprentissage** avant l'acquisition d'une première formation diplômante dans le cadre d'une formation initiale et scolaire ?
6. Quelle répartition des rôles envisagez-vous **entre l'État et les Régions** dans la carte des formations ? et selon vous, la **carte régionale des formations** doit-elle se contenter de proposer des formations à débouchés uniquement régionaux ?
7. **Le statut de la fonction publique d'État** permet aux enseignants de la formation professionnelle d'exercer en toute indépendance de pressions extérieures à l'École, pressions économiques, confessionnelles ou politiques. Ne faut-il pas maintenir ces garanties ?
8. La loi Fillon, 80% des élèves au niveau du Baccalauréat et 50% entrant à l'Université, ne doit-elle pas s'accompagner d'une réflexion sur la poursuite d'études post Bac. Professionnel ? Comment et avec quels personnels développer les structures permettant **l'obtention de diplômes de niveau III** ( BTS et DUT ou autre ? ) puis Licence Professionnelle (niveau II) ?
9. La formation professionnelle publique initiale doit-elle rester une **mission de l'État** ?
10. Comment envisagez-vous de relancer le **dialogue social** dans l'enseignement professionnel public, dialogue qui ne peut se contenter d'être une simple information. Ne doit-il pas tenir compte de la volonté exprimée par les personnels lors des élections professionnelles ?
11. Les **lieux de formation** professionnelle initiale et continue ne doivent-ils pas être différents ?
12. La **formation tout au long de la vie** ne risque-t-elle pas de se développer au détriment de la formation initiale en différant les moyens sur une deuxième chance seulement ?
13. L'**AIS**, Adaptation Intégration Scolaire, (SEGPA des Collèges et EREA) représente une 1<sup>ère</sup> chance pour ses élèves. Compte tenu des difficultés rencontrées par ces publics, ne serait-il pas utile de les développer et de renforcer leur aspect professionnalisant ?
14. **Le Baccalauréat Professionnel** se prépare en deux ans après un BEP préparé en deux ans. Êtes-vous favorable au maintien de la filière en 4 ans ?
15. Êtes-vous favorable au développement des **CAP 2 ans**, en fonction des besoins réels de certains métiers et aussi parce qu'ils peuvent représenter un débouché approprié aux élèves de SEGPA (entre autres) ?
16. **Salaires et Pensions** : compte tenu de la perte du pouvoir d'achat des enseignants, n'est-il pas urgent de revaloriser leurs rémunérations et leurs pensions ? Ne faut-il pas remettre en cause la loi Fillon sur les retraites ?
17. **Évaluation, promotion, perspective de carrière** ne doivent-elles pas être transparentes, liées à des critères nationaux et dénuées de critères subjectifs ?
18. **Le respect dû aux personnels** de la communauté éducative est-il reconnu ?

**Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome**

74 rue de la Fédération 75739 PARIS cedex 15 Tél. : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69

Internet : <http://www.snetaa.org> - E-mail : [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)